

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vous êtes conviés à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 11 juin à 15 h.

Les documents vous permettant de voter par correspondance, notamment pour le renouvellement d'un quart des membres du Comité, vous seront adressés début mai.

La date limite du vote par correspondance est le 6 juin.

Les pouvoirs ne sont pas admis pour l'assemblée générale.
Informations : 01 53 10 12 13

Pour information : l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars dernier a validé à l'unanimité les nouveaux statuts de la SGDL.

AIDE AUX AUTEURS

La SGDL et le CNL ont signé depuis 2005, un partenariat pour intervenir en faveur des auteurs de l'écrit rencontrant des difficultés financières.

Les membres de la commission d'action sociale ont redéfini en février 2009, les critères d'interventions : « il s'agit d'apporter une aide, non reconductible, à un auteur ayant signé récemment un contrat d'édition à compte d'éditeur, et rencontrant une difficulté ponctuelle liée à son statut d'écrivain. ».

L'aide de la commission d'action sociale mixte viendra en complément des autres organismes sociaux sollicités en première intention.

L'assistante sociale de la SGDL, Nadia NAILI (social@sgdl.org 01.53.10.12.14) est à votre disposition pour examiner en toute confidentialité votre dossier.

LA LETTRE

GOOGLE : VOUS DEVEZ VOUS DÉCIDER AVANT LE 5 MAI !

Suite à notre première « Libre rencontre » du 26 mars dernier, veuillez lire attentivement l'information contenue en page 2. Elle concerne vos livres numérisés et diffusés sans votre accord par Google aux Etats-Unis.

Attention : la SGDL tient à vous rappeler que, sauf en cas d'avenant au contrat que vous avez signé avec votre éditeur, ou lorsque vous avez cédé vos droits d'exploitation numérique sur votre contrat de départ, vous pouvez décider vous-même des modalités d'exploitation de vos livres papier numérisés...

Nous vous rappelons en outre que les clauses, dites d'avenir, visant les exploitations « connues et inconnues, présentes et à venir », et toutes formules contractuelles de ce type, sont à nos yeux sujettes à caution et doivent être considérées avec une extrême prudence. Par ailleurs, les clauses dites numériques ont été introduites dans les contrats seulement à partir de 1996 ou 1997, date à laquelle le Syndicat National de l'Edition a refondu ses modèles.

A propos du dossier Google, nous vous suggérons donc de bien relire vos contrats et d'évoquer directement le sujet avec votre éditeur.

En effet, vous pouvez estimer que vos livres n'ont pas à être diffusés en ligne par Google

aux Etats-Unis. Mais vous pouvez aussi préférer faire bénéficier vos ouvrages, peu ou plus du tout exploités, de ce nouveau mode de diffusion. Dans un cas comme dans l'autre, le mode d'emploi se trouve en page 2 et sur <http://www.sgdl.org/component/content/article/181-procedure-google>

Je suis certain que l'urgence et l'importance d'une telle décision ne vous échapperont pas.

En outre, vous allez prochainement recevoir la convocation à notre Assemblée générale ordinaire du 11 juin prochain. Merci à celles et ceux qui ne pourront être présents, de retourner leur bulletin de vote pour les élections à notre Conseil d'administration avant le 6 juin.

En étant nombreux à choisir les auteurs qui vont nous représenter, **vous leur donnerez un poids supplémentaire face à ceux pour lesquels le droit d'auteur appartient à un temps révolu.**

Merci d'être venus nombreux nous rencontrer au salon du Livre de Paris. À très bientôt...

Alain Absire

AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS 2008

Une consultation fiscale, gratuite pour les membres de la SGDL, est organisée à l'hôtel de Massa, **le mardi 5 mai, de 9 h 30 à 13 h**. Pour vous inscrire, envoyez un courriel à l'adresse suivante : sgdl@sgdl.org. Informations : 01 53 10 12 13

Les auteurs français concernés par la numérisation des ouvrages des fonds des bibliothèques américaines par Google.

Comme vous le savez, Google a entrepris depuis plusieurs années la numérisation, sans autorisation préalable, de millions d'ouvrages à partir des fonds de bibliothèques américaines.

Après avoir intenté un recours collectif (« class action ») en contrefaçon contre Google aux Etats Unis, les auteurs et les éditeurs américains ont établi avec lui un projet de règlement collectif mettant fin au différend qui les oppose.

Pour des raisons qui tiennent aux spécificités du droit américain, **la portée du règlement s'étend à tous les ouvrages protégés par le droit d'auteur pouvant se trouver sur le territoire des Etats-Unis.** Il est donc susceptible de s'appliquer à **tout ou partie de vos propres œuvres.**

Pour les auteurs et les éditeurs qui y adhéreront, ce projet de règlement prévoit :

- d'une part, une indemnisation au titre des exploitations passées des ouvrages qui auront été numérisés jusqu'au 5 mai 2009
- d'autre part, un mécanisme de rémunération par les usages futurs des ouvrages numérisés.

Il est important de noter que l'accès à ces ouvrages numérisés ne pourra se faire que depuis le territoire américain. Cet accord de droit américain ne porte que sur des opérations réalisées aux Etats-Unis.

Le site Internet www.googlebooksettlement.com vous permet de consulter l'avis complet ainsi que le texte intégral du règlement et d'accéder à la base de données de Google (qui revendique plus de 80 millions de titres référencés, dont 7 millions font partie de son programme de numérisation) et où figurent sans doute **plusieurs** de vos ouvrages.

Le projet de règlement appelle une réponse de la part des ayants droit (auteurs

et éditeurs), au plus tard le 5 mai 2009, le silence de leur part valant consentement. Il est donc très important :

- de vous enregistrer sur le site **www.googlebooksettlement.com** (cf. www.sgdl.org)
- de consulter la liste des ouvrages figurant dans la base de données à partir de votre nom ou de votre pseudonyme, **et de vous assurer qu'ils ont été ou non numérisés.**
- pour les ouvrages sur lesquels votre éditeur détient les droits numériques, de vous rapprocher de lui,
- pour les ouvrages dont vous détenez ces droits, de décider vous-même ce que vous souhaitez et le signaler selon la procédure décrite sur le site.

Pour vous, les deux options possibles sont les suivantes :

1/Refus de participer au Règlement

Vous pouvez décider de sortir du champ du règlement en signifiant expressément le retrait soit par enregistrement en ligne, soit par lettre recommandée à l'attention de l'administrateur du Règlement à l'adresse figurant sur le site.

En cas de retrait, la situation actuelle perdue : aucune des règles de l'accord (compensation financière, retrait des ouvrages...) n'est opposable à Google. Vous ne percevrez donc aucune rémunération pour ceux de vos ouvrages qui auront pu être numérisés par Google. Vous conservez la capacité d'action en justice contre Google aux Etats-Unis pour les actes de numérisation et de mise à disposition de vos ouvrages.

2/Participation au Règlement

Vous pouvez choisir de participer au Règlement et vous prévaloir des différentes conditions proposées pour le passé et le futur. Dans ce cas, vous n'avez rien à faire.

- **Pour revendiquer une indemnisation pour vos livres numérisés :**

Google met à disposition sur son site la liste des ouvrages numérisés, afin de vous permettre d'adresser une demande d'indemnisation au plus tard le 5 janvier 2010.

- Pour retirer vos livres :

Vous pourrez demander le retrait total ou partiel des œuvres concernées des serveurs et de la base de données de Google et ainsi en interdire l'exploitation par Google.

Les demandes de retrait pour les livres déjà numérisés seront recevables jusqu'au 5 avril 2011.

- Pour accepter l'exploitation des œuvres par Google pour tout ou partie des usages proposés :

Aux termes du Règlement, Google devra obtenir l'autorisation préalable pour la numérisation et l'exploitation des ouvrages disponibles dans le commerce. En revanche, le Règlement stipule que Google pourra numériser et exploiter les ouvrages qu'il considère « non disponibles dans le commerce aux Etats-Unis » sauf si l'ayant droit les exclut expressément. Dans cette hypothèse, vous percevrez une partie des revenus générés par l'exploitation vos œuvres.

Pour vous éclairer dans ces démarches, nous mettons à disposition sur le site de la SGDL (www.sgdl.org) :

- une présentation du site www.googlebooksettlement.com où l'on doit s'inscrire et revendiquer ses ouvrages.
- une liste de questions/réponses sur les points les plus fréquemment soulevés.

Il vous appartient bien évidemment de vous rapprocher rapidement de votre éditeur sur toutes ces questions.

Lorsque vous êtes détenteur des droits numériques sur vos œuvres, la décision de participer ou non à ce règlement ne relève que de vous.

MARE NOSTRUM V à Marseille

La Fédération des Associations Européennes d'Ecrivains (European Writers' Council, EWC-FAEE), à laquelle appartient la SGDL, propose chaque année, en marge de son assemblée générale un forum intitulé Mare Nostrum.

L'édition 2009 a été confiée à la Société des Gens de Lettres, qui a organisé Mare Nostrum V avec le soutien de l'Action culturelle de SOFIA.

VENDREDI 19 JUIN 2009

14H00 OUVERTURE

- M. John Erik Forslund, Président de l'EWC
- M. Alain Absire, président de la SGDL

14H15 INTRODUCTION :

Multilinguisme, inter culturalisme : la vision Européenne

- M^{me} Odile Quintin, directeur général DG Education et culture de la Commission Européenne

15H00 LA TRADUCTION, LANGUE DE L'EUROPE

conférence de Gabriela Adamesteanu, écrivain et traductrice

15H45 LES ENJEUX CULTURELS DE LA TRADUCTION DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Table ronde avec :

- Ali Benmakhlouf, Khaled Osman, Hanneke van der Heijden, Martin Lexell

Modération : Martin De Haan (traducteur, vice-président du CEATL)

SAMEDI 20 JUIN 2009

10H00 DES BROUILLARDS DE CHAMPAGNE AUX RIVAGES DE MALTE, UN PÈLERINAGE MÉDITERRANÉEN

Conférence de Daniel Rondeau, écrivain, ambassadeur de France à Malte.

11H00 LE ROMAN POLICIER SOUS INFLUENCE GÉOGRAPHIQUE ?

Table ronde avec :

- Dominique Manotti, Loriano Macchiavelli, Mine Kirikkanat

modération : Gérard Meudal

14H30 - L'ÉCRIVAIN, RÉVÉLATEUR D'IMAGINAIRE ET TÉMOIN DE SON TEMPS

conférence d'Alain Mabanckou, écrivain

15H30 - L'EXIL, UN NOUVEAU STATUT ?

Table ronde avec : Fouad Laroui, Jamal Mahjoub, Hoda Barakat.

Modération : Pascal Jourdana

20H30 THÉÂTRE DU GYMNASÉ :

Spectacle littéraire et musical HOTEL MIRAGE de Yann Apperry avec Claude Barthélémy, Massimo Nunzi, Chris de Pasquale, Maria-Laura Baccarini.

Entrée libre - inscription : manifestations@sgdl.org - 01 53 10 12 15 - 06 80 58 46 20

L'AUTEUR :

STATUT, DROITS, AIDES,
ACTIVITÉS
PARALITTÉRAIRES

Journée d'information
organisée par L'ARALD

JEUDI 28 MAI 2009 À LYON

9 h 30

Ouverture de la journée par **Alain Absire**, écrivain, président de la SGDL et **Claude Burgelin**, universitaire, président de l'Arald.

9 h 45

Le régime de protection sociale des auteurs :

avec **Alain Absire** et **Thierry Dumas**, directeur de l'AGESSA

10 h 15

L'écrivain et ses droits : des informations trop souvent méconnues.

avec **Florence Piriou**, directrice adjointe de la SOFIA, **Marie Sellier**, présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et **Jack Chaboud**, écrivain, directeur des collections Magnard.

11 h 30

Les dispositifs d'aide et de soutien aux auteurs :

avec **Geneviève Villard**, chargée de mission Industries culturelles au Conseil régional Rhône-Alpes ; **Gilles Lacroix**, conseiller livre et lecture à la DRAC Rhône-Alpes ; **Florabelle Rouyer**, chef du bureau des auteurs au CNL et **Nadia Naïli**.

14 h 30

Les activités annexes et revenus accessoires :

avec **Jean Sarzana**, délégué conseil de la SGDL ; **Sébastien Joanniez**, écrivain ; **Serge Ferreri**, délégué académique à l'action culturelle au Rectorat de Lyon (sous réserve) ; **Dominique Le Brun**, auteur, secrétaire général de la SGDL. Journée d'information modérée par Yann Nicol.

Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Lyon

Place des Terreaux

69001 Lyon - tél : 04.72.10.17.40



Projections en avant-première à la SGDL

MERCREDI 13 MAI À 20H

en partenariat avec les éditions Zulma

La dentelle du signe. Un portrait d'Annie Cohen

Documentaire d'Isabelle Singer et Marcel Rodriguez

avec la participation de François Barat

2008 - 51' - production Métis films/CNL

Projection précédée du court-métrage *Tag* (de François Barat)

MERCREDI 3 JUIN À 20H

Les livres qui tuent

Film de Denys Granier-Deferre

Scénario Jean-Claude Grumberg

2008 - 93' - GMT productions - Diffusion France 2

Projection suivie d'un dialogue entre l'auteur et le scénariste présentés par Catherine Borgella.

Réservations : manifestations@sgdl.org - 01 53 10 12 07- 01 53 10 12 15

Le numérique : à livres riches, @uteurs pauvres ?

TABLE RONDE ORGANISÉE PAR LE CPE, LE 14 MAI

18H30 - 20H00 - au MOTif (Observatoire du livre et de la lecture en Ile-de-France)

Avec Christophe Caron, Cory Mac Cloud, Olivier Jouvray, Constance Krebs ...

Modération : Karine Papillaud, journaliste

Pour créer des œuvres numériques adaptées aux nouvelles pratiques de lecture, il ne suffira pas d'aligner des contenus, texte, image et son : le débat placera l'auteur au centre des projets d'enrichissement numérique des livres !

Avec le numérique, les relations des auteurs avec les éditeurs, et les droits des auteurs, dont le droit moral, vont-ils devenir virtuels ? Y aura-t-il des contrats séparés, et sous quelles conditions, pour l'œuvre numérique d'un côté, pour le livre imprimé de l'autre ? Comment s'assurer que les méta-données, nécessaires au catalogage d'une œuvre, et dont le nombre est multiplié par l'enrichissement numérique, seront compatibles ? Faut-il appeler à la création d'une société de gestion collective de l'exploitation des œuvres numériques ?

Ces questions devront être abordées avec les éditeurs qui demeureront les garants de la qualité éditoriale des œuvres dématérialisées qu'ils publieront, de la fiabilité de leurs contenus, et de leur disponibilité sur la toile. Un dialogue entre organisations d'auteurs et les éditeurs autour des « usages » liés à l'édition et à la diffusion d'une œuvre numérique devrait s'instaurer.

Et comme toujours, il reviendra aux pouvoirs publics de concevoir et de mettre en œuvre une politique du livre et de la lecture - en ligne, cette fois.

Le MOTif - 6, Villa Marcel-Lods - Passage de l'Atlas, 75019 Paris - 01 53 38 60 61

Renseignements : Sophie Béhar - 01 40 51 04 01